



Plainte suite à une soi disante non présentation d'enfant

Par **sache**, le **25/10/2008 à 13:10**

Bonjour, j'ai reçu hier un appel de la gendarmerie, mon mari était au poste pour déposer plainte pour non présentation d'enfants. Ce matin j'apprends en retéléphonant à la gendarmerie que son avocat a fait un courrier m'imposant deux droits de visite pour le mois d'octobre. C'est la deuxième fois qu'il fait cela et j'avais demandé à mon avocat une concertation pour les droits de visite mais non une imposition, car je pense avoir droit à une vie privée. Mon avocat m'avait à l'époque stipulé que cette lettre d'avocat n'avait aucune valeur juridique, seulement là, maintenant avec cette nouvelle lettre il a déposé plainte, alors que je n'étais pas au courant. Le gendarme m'a dit : si votre avocat est au courant vous l'êtes aussi et vous devez vous conformer à ce que dit la lettre, c'est à dire accepter les visites imposées par mon encore mari. Je suis en litige avec lui pour une autre histoire à l'étranger et il a besoin de n'importe quoi pour monter à la juridiction étrangère qu'il est "vraiment très malheureux et à beaucoup de problèmes à cause de moi"... le reste du courrier passant bien sûr à la trappe. J'aimerais savoir, même si j'accepte de lui donner les enfants parce que je n'ai pas eu de réponse au courrier de la part de mon avocat (qui est injoignable aussi) qu'en est-il si j'apprends que mon encore mari a abusé de ses droits en produisant uniquement la lettre de son avocat? A-t-il alors à ce moment-là déposé plainte abusivement? Merci de me répondre

Par **jeetendra**, le **25/10/2008 à 13:25**

bonjour, s'il y a un jugement ou ordonnance du juge aux affaires familiales qui octroie un droit de visite et d'hébergement à votre ex conjoint vous devez le respecter sous peine de poursuite pénale pour non-représentation d'enfant, cordialement

Par **sache**, le **25/10/2008** à **14:10**

Bonjour, il y a un droit de visite deux fois par mois suivant convenance, c est a dire, si le père veut les prendre il prévient à l avance de son désir soit par téléphone soit par courrier. Mais là c est un peu différent , vu qu il n est venu qu une seule fois cette année... avec aujourd hui ca fait deux, et toujours avec lettre de son avocat m imposant les visites ! Il ne téléphone pas et est injoignable !

Par **sache**, le **28/10/2008** à **19:43**

Bonsoir,rnvoilà, mon avocat n a reçu aucun courrier de la part de son avocat. Soit la LRAR n est jamais arrivée ou il s agit d un faux. rnAi-je une démarche quelconque à effectuer à la suite de cela?rnQuelles pourraient etre les conséquences d une fausse lettre? rnMerci pour vos réponses